

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 25 novembre 2019

Participants :

M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DELAUNAY Philippe	CFTC
M. DUFROY Jean	CFE CGC
Mme DURAND Françoise	Medef
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. KAROUIN Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMARCHAND Denis	Région Normandie
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. MARGUERITTE David	Conseil Régional Normandie
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MICHEL Stéphane	Draaf
M. MILLET Marc	Conseil Régional Normandie
M. de MOREL Eudes	Préfecture de région - Sgar
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
M. RUDANT Gaëtan	Direccte
M. SCELIN Philippe	CPME
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Bureau.

7 – Accord du bureau du Crefop pour consultation dématérialisée du Crefop sur 9 dossiers de demandes d’agrément d’organismes de formation souhaitant former les membres du CSE, ces demandes devant être traitées avant fin décembre :

Il est acté que les membres du Comité Plénier du Crefop seront consultés par voie dématérialisée pour recueillir leurs avis sur les 9 demandes d’habilitation des organismes de formation à former les représentants au CSE afin de leur permettre, s’ils reçoivent un avis favorable, de commencer leur activité début décembre. M. LAGRANGE précise que ces 9 dossiers instruits par M. VAULAY ont reçu un avis favorable de la part de la Direccte.

M. RUDANT souligne l’enjeu important pour les représentants d’employeurs et de salariés du fait de la phase d’installation des nouvelles instances composées de nouveaux membres ayant des besoins de formation.

Les avis devront être donnés au plus tard vendredi 29 novembre (fin de journée).

M. CHOULANT réitère le fait que les organisations syndicales sont plus compétentes pour dispenser ces formations aux représentants du personnel. MM. LEBARBEY et KAROUI partagent cet avis.

En ce qui concerne les prochaines demandes de renouvellement, M. CHOULANT souhaiterait que les membres du Comité Plénier bénéficient d’éléments d’évaluation.

La CFDT, la CFTC et la CFE CGC s’abstiendront sur l’ensemble des dossiers. La CGT s’abstiendra pour les renouvellements et donnera un avis défavorable pour les nouvelles demandes d’inscription.

M. RUDANT comprend la position de principe des organisations syndicales de salariés.

Une absence de réponse lors de la consultation dématérialisée sera considérée comme une abstention.

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 3 octobre 2019 :

Le compte rendu est adopté à l’unanimité des membres présents.

2 – Présentation du projet de la feuille de route du Crefop :

M. SCELIN rappelle la volonté du groupe de travail d’identifier des axes clairs et de les mettre en œuvre avec des réunions régulières.

Il souhaiterait préciser, dans la feuille de route, que le Crefop a un rôle majeur dans le déploiement des politiques d’orientation, de formation professionnelle et d’emploi et dans la cohérence des programmes de formation **au service de l’économie normande.**

M. CHOULANT précise que la notion d'économie est évoquée plusieurs fois dans la suite du texte.

Par ailleurs, M. SCELIN demande si « le PIA – volet formation régional » ne devrait pas être traité dans la commission 1 plutôt que dans la 3.

Selon M. RUDANT, en l'état des travaux sur le volet formation du PIA 3, il s'agissait prioritairement d'accompagner la montée en compétences, notamment, des territoires d'industrie. Il y avait bien une dimension territorialisée dans l'approche du PIA 3.

Suite au questionnement de M. RUDANT, l'antépénultième point de la feuille de route de la commission 3 sera modifié ainsi : « articulation avec les territoires **d'industrie** » (à la place de « articulation avec les territoires **d'insertion** »).

Cette feuille de route sera validée lors du Comité Plénier du 19 décembre 2019.

3 – Mise en perspective d'un séminaire au 1^{er} semestre 2020 :

M. LEBOUCHER rappelle le souhait émis lors du précédent Bureau d'organiser un séminaire afin que le Crefop s'ouvre aux acteurs régionaux issus du monde de la formation et de l'orientation en rendant visible la production des chantiers de ses différentes commissions. Ce séminaire, qui pourrait être coordonné par le Carif-Oref de Normandie, permettrait également à chacun de bénéficier de mises à niveau sur différents sujets (Opco, Agora...) grâce à l'intervention d'invités extérieurs.

M. RUDANT propose d'entériner l'idée de ce séminaire accepté par les membres du Bureau en créant un groupe projet afin de définir la date (deuxième quinzaine d'avril 2020 ou courant mai ?), l'objet et le public.

M. CHEVALIER reviendra prochainement vers les membres du Bureau pour fixer une première réunion de travail (fin décembre – début janvier).

M. MICHEL précise que la réalisation tardive de la feuille de route résulte des modifications dues, entre autres, à la loi du 5 septembre 2018 qui a profondément changé le paysage de la formation professionnelle.

4 – Présentation du Salon Régional de l'Orientation et des Métiers et les sélections régionales des Olympiades des Métiers :

M. LEBOUCHER profite de cette réunion pour transmettre deux informations :

- Le salon des Métiers (premier grand événement de l'Agence Régionale de l'Orientation) se déroulera les 6, 7 et 8 février 2020 au Parc des Expositions de Rouen. Les branches et les filières ont confirmé leur présence. Les finales des sélections régionales des Olympiades se dérouleront en même temps et serviront de support.

Une centaine de métiers seront représentés en plus de la cinquantaine présente pour les Olympiades. La volonté de la Région est d'inscrire cette manifestation régionale dans la durée comme une activité fédératrice de l'agence.

- Le transport des milliers de collégiens et de lycéens attendus sera financé par la Région et l'Agence Régionale de l'Orientation. La Région travaillera avec Pôle emploi sur le financement du transport des demandeurs d'emploi et des stagiaires.

5 – Présentation du plan régional d'actions de la mobilisation pour l'emploi et la transition écologique :

M. de MOREL rappelle que l'ensemble des propositions sur les travaux lancés le 29 mai dernier ont généré un groupe de travail autour des sept chantiers prédéfinis par le Gouvernement. Les 28 fiches actions régionales, transmises au Premier Ministre, mentionnent le pilote du projet, le périmètre géographique, la description détaillée, le calendrier prévisionnel, l'évaluation et les indicateurs de suivi. Il est noté que ce plan doit se réaliser dans les 18 mois. Un point d'étape sera présenté régulièrement au Bureau du Crefop.

En complément de cette présentation, M. ROSAY précise que le Premier Ministre souhaite que les actions soient particulièrement opérationnelles et originales d'une région à l'autre afin que chacune se nourrisse des expériences menées sur les territoires pour favoriser l'accès à l'emploi.

Pour donner un exemple, M. RUDANT signale que le Premier Ministre a mis en avant, lors de son déplacement à Vendôme, l'initiative de la Manche sur les seniors. Elle partait du constat que la proportion des demandeurs d'emploi seniors de la Manche était peut-être supérieure à celle d'autres territoires. Une initiative assez originale a donc été prise par les acteurs du territoire avec notamment un speed dating inversé : les employeurs passaient devant les demandeurs d'emploi seniors pour travailler sur la consolidation de la confiance en soi, sur la valorisation des compétences qu'ils sont capables de mobiliser pour les entreprises...

La Région, la Préfecture et les Conseils Départementaux vont engager une première réunion technique pour évoquer les politiques prioritaires du gouvernement et le service d'accompagnement à la rénovation énergétique. La réflexion et la méthodologie seront ensuite étendues progressivement aux intercommunalités.

Le document sera transmis aux membres du Bureau et déposé sur le site du Crefop.

M. MICHEL revient sur le problème soulevé lors du précédent Bureau : lors de l'entrée en formation, un demandeur d'emploi indemnisé n'a pas les mêmes droits pour les frais annexes, qu'un demandeur d'emploi non indemnisé. Il souhaiterait savoir si ce problème est aujourd'hui résolu car il ralentit considérablement l'accès à la formation d'un certain nombre de demandeurs d'emploi.

M. MARGUERITTE déclare qu'il s'agit d'une question nationale qui ne concerne pas uniquement la Normandie.

M. MICHEL précise que, pour Pôle emploi, ce sujet relève des politiques de la Région.

M. MARGUERITTE répond que Pôle emploi a la capacité d'indemniser les frais de mobilité de ses demandeurs d'emploi. Il regrette que la question soulevée soit systématiquement vindicative à l'égard de la Région, que ça soit au sein des instances du Ceser ou du Crefop.

M. MICHEL souligne que ses interventions sont identiques lors des réunions avec Pôle emploi.

M. ROSAY est surpris d'entendre que ce sujet ne relève pas de la compétence de Pôle emploi car certains stagiaires ont déjà obtenu une dérogation auprès de Pôle emploi pour bénéficier de frais annexes liés au transport. M. ROSAY conçoit que la dérogation n'est pour l'instant pas le droit commun.

M. le Secrétaire Général concède que la mobilité doit être facilitée et ne plus être un problème.

Il rappelle que l'IGAS a été saisie d'une mission sur les freins à la formation (logement, garde d'enfant, transport...) et qu'elle produira un rapport.

6 – Elaboration de la liste préfectorale des établissements éligibles à percevoir la part quota (13%) de la taxe d'apprentissage : concertation et avis du bureau du Crefop (note en préparation):

M. LAGRANGE explique que cette part de 13 % de la taxe d'apprentissage est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Etant donné que le dispositif règlementaire n'est pas complètement stabilisé, la DGEFP a demandé à la Direccte d'établir, d'ici la fin de l'année, la liste des établissements éligibles à percevoir ce solde de la taxe d'apprentissage. Un calendrier a été établi afin que les établissements puissent dispenser les formations dès le début 2020 :

- 5 novembre : première réunion
- 29 novembre : date limite d'envoi aux référents des demandes d'habilitation par les différents établissements susceptibles d'être concernés
- 9 décembre : réunion à la Préfecture pour examiner les éventuels dossiers complexes
- 16 décembre : consultation écrite du Bureau du Crefop par la Direccte
- 18 décembre : date butoir

Apparemment, aucun dossier ne devrait figurer dans la catégorie « dossiers complexes ».

La note précisant le calendrier et les catégories des établissements concernés sera transmise prochainement aux membres du Bureau.

M. SCÉLIN souhaiterait avoir des informations sur la communication qui sera faite envers les entreprises. M. LAGRANGE précise qu'un décret est en cours de finalisation : il propose de maintenir le principe d'élaboration, par le représentant de l'Etat dans la région, de listes des formations des organismes éligibles au solde de 13 % de la taxe d'apprentissage. Actuellement, M. LAGRANGE dispose uniquement de ces indications. La communication sera donc faite ultérieurement.

M. LEBOUCHER ajoute que les Opco auront un rôle à jouer dans la diffusion de l'information sur la communication.

8 – Questions diverses :

L'ordre du jour du Comité Plénier est abordé dans ce huitième point. Il sera finalisé et adressé aux membres du Plénier.

En ce qui concerne la carte des formations initiales RS 2020, M. LEBOUCHER précise que certains ajustements ne sont pas encore finalisés. Les membres du Crefop seront destinataires de la proposition des ouvertures RS 2020 préalablement au Comité Plénier du 19 décembre.

La commission « Territoires » se réunira le 20 décembre à 13 h 30 en visio conférence. La commission « Emploi-Economie » devrait également se réunir courant décembre.

S'agissant du problème de la mobilité évoqué lors de cette réunion, M. ROSAY propose que les équipes travaillent sur ce sujet afin d'avoir un retour sur le fonctionnement et les crédits dépensés. Il ne sera pas inscrit à l'ordre du jour du prochain Plénier mais éventuellement à celui d'un prochain Bureau auquel sera invité Pôle emploi.

M. LEBOUCHER souligne que la Région et les services de l'Etat ont interpellé Carine SEILER lors de l'évaluation intermédiaire du PRIC. Elle doit se saisir de ce sujet en lien avec les travaux de l'IGAS. Par contre, M. LEBOUCHER pense que les partenaires sociaux, qui siègent au Conseil d'Administration de Pôle emploi, doivent également demander comment se passent les aides à la mobilité affectées précédemment aux Actions de Formation Conventionnées (AFC) dans les programmes nationaux de Pôle emploi en région.

M. LEBOUCHER indique qu'une évaluation des dispositifs de mobilité de la Région sera effectuée dans le cadre du PRIC. Par ailleurs, la Région va lancer le nouveau programme préparatoire pour les publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du PRIC en remplacement des dispositifs CAQ et Réussir. Sur la phase de diagnostic, il sera fait en sorte que, quel que soit le statut des personnes (Pôle emploi, ARE, Région), chacun bénéficiera de la même aide de mobilité (100 € pour les 4 semaines).

En ce qui concerne le Compte Personnel de Formation, M. ROSAY évoque l'article paru dans les Echos.

Même si les avis divergent au sujet de cette mesure, M. RUDANT souligne l'importance de cet outil pour les salariés afin qu'ils se saisissent de cette opportunité. M. RUDANT respecte toutefois les positions de chacun.

M. SCÉLIN précise que la CPME approuve cette évolution même si elle attend avec impatience la V2 car l'abondement de l'entreprise et la co-construction du départ en formation ne sont pas possibles avec cette application.

M. CHOULANT déplore également le manque d'accompagnement des personnes.

Pour être complet sur le sujet, M. LÉBOUCHER souhaiterait connaître l'impact sur les CPF des demandeurs d'emploi.

M. LÉBARBEY souhaite que les réunions de Bureau se déroulent en présentiel et non plus en visio conférence par souci d'un travail cohérent et productif.

La CFDT partage cet avis.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.